TL.-

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N°92-377 du 31 Décembre 1992 portant nomination des Membres et du Président du Conseil d'Administration du Centre National d'Essais et de Recherches des Travaux Publics (CNERTP)

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Loi N°90-32 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;

VU la Loi N°88-005 du 26 Avril 1988 relative à la création, à l'organisation et fonctionnement des Entreprises Publiques et Semi-Publiques ;

VU la Décision N°91-042/HCR/PT du 30 Mars 1991 portant proclamation des résultats définitifs du deuxième tour des Elections Présidentielles du 24 Mars 1991 ;

VU le Décret N°91-176 du 29 Juillet 1991 portant composition du Gouvernement ;

VU le Décret N°92-18 du 3 Février 1992 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère des Travaux Publics et des Transports ;

SUR Proposition conjointe du Ministre des Finances, du Ministre du Plan et de la Restructuration Economique, du Ministre de l'Education Nationale, du Ministre de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme, du Ministre des Travaux Publics et des Transports ;

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 09 Décembre 1992

D E C R E T E :

Article 1er.- Sont nommés membres du Conseil d'Administration du Centre National d'Essais et de Recherches des Travaux Publics (CNERTP), les personnes ci-après désignées :

.../...

- Monsieur TCHENEGNON Idrissou, Conseiller Technique aux Routes du Ministère des Travaux Publics et des Transports représentant du Ministre des Travaux Publics et des Transports ;

- Monsieur DJOSSOUVI Emmanuel, Directeur du Centre National de Documentation et Informatique, représentant du Ministre du Plan et de la Restructuration Economique ;

- Monsieur TOURE A. Sanoussi, Conseiller à l'Habitat et à l'Urbanisme, représentant du Ministre de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme ;

- Monsieur LOGBO Clément, Directeur Adjoint des Marchés Publics et Matériel, représentant du Ministre des Finances ;

- Monsieur ANAGONOU Charles, Chef Service Construction Scolaire, représentant du Ministre de l'Education Nationale ;

- Monsieur ZOUNON Désiré, Secrétaire Général Adjoint de l'ANECA, représentant du Président de l'Association des Entreprises de Construction, des Travaux Publics et des Activités Connexes ;

- Monsieur GBAGUIDI Septime Roch, représentant du Personnel du Centre National d'Essais et de Recherches des Travaux Publics.

Article 2.- Monsieur TCHENEGNON Idrissou est nommé Président du Conseil d'Administration du Centre National d'Essais et de Recherches des Travaux Publics.

Article 3.- Le présent Décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à COTONOU, le 31 Décembre 1992

par le Président de la République,
Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement,

Nicéphore SOGLO.-

.../...

Le Ministre d'Etat, Secrétaire Général
à la Présidence de la République,

Désiré VIEYRA.-

Le Ministre des Travaux Publics
et des Transports,

Florentin MITO-BABA.-

Le Ministre du Plan et de
la Restructuration Economique,

Robert TAGNON.-

Le Ministre des Finances,

Paul DOSSOU.-

Le Ministre de l'Education
Nationale,

Karim DRAMANE.-

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 MESGPR 4 MTPT-MPRE-MF-MEN 16 Autres Ministères 15 SGG 4 DB-DCF-DSDV-DTCP-DI 5 BN-DAN-DLC 3 IGAA-GCONB-DCCT 3 UNB-FASJEP-ENA 3 JO 1.